



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-155

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2017

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

75-2017-04-25-003 - arrêté 2017 DRIEE IdF 246 portant subdélégation de signature (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie

75-2017-04-25-003

arrêté 2017 DRIEE IdF 246 portant subdélégation de
signature

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE**

**Arrêté n° 2017-DRIEE IdF 246
portant subdélégation de signature**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 24 et 77;

Vu le décret modifié n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France notamment les articles 13 et suivants ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel Monsieur Michel DELPUECH est nommé préfet de police (hors classe),

Vu l'arrêté ministériel du 30 mars 2016 nommant Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-727 du 29 juillet 2010 modifié portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017 - 00317 du 21 avril 2017 de Monsieur le préfet de Police accordant délégation de la signature préfectorale au directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée, pour le département de Paris, à Madame Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Madame Aurélie VIEILLEFOSSE directrice-adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et à Monsieur Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à effet de signer les correspondances relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), à l'exception :

- des correspondances adressées aux cabinets du Président de la République, du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et secrétaires d'État, au président du conseil régional et à la maire de Paris ;
- des réponses aux interventions des parlementaires, du président du conseil régional et de la maire de Paris.

Pour les correspondances relevant du domaine des installations classées pour la protection de l'environnement, la délégation est consentie pour celles listées à l'article 2, paragraphe III- du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée, pour Paris, à Madame Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Madame Aurélie VIEILLEFOSSE directrice-adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et à Monsieur Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous actes, arrêtés et décisions figurant aux points I à III ci-dessous, à l'exception :

- des mémoires et pièces relatives aux procédures contentieuses ;
- des décisions qui ont trait à l'exercice des compétences dévolues au préfet en matière de contrôle administratif des communes, des départements et de leurs établissements publics ;
- des actes relatifs aux enquêtes publiques ou qui instituent des servitudes ou qui concernent l'occupation temporaire des terrains privés clos ou la pénétration sur lesdits terrains.

I. CONTRÔLE DES VÉHICULES AUTOMOBILES

1. Autorisation et retrait d'autorisation de mise en circulation de véhicules destinés au transport en commun de personnes (Art. R. 323-23 et R. 323-24 du Code de la route, arrêté ministériel modifié du 2 juillet 1982 et arrêté ministériel du 27 juillet 2004) ;
2. Autorisation de mise en circulation de véhicules d'évacuation des véhicules en panne ou accidentés (Art. 7 et 17 de l'arrêté ministériel modifié du 30 septembre 1975) ;
3. Procès-verbal de réception de véhicules (Art. R. 321-15 et 321-16 du Code de la route et arrêté ministériel modifié du 19 juillet 1954) ;
4. Homologation et agrément des véhicules et des prototypes de citernes de transport de marchandises dangereuses par route (arrêté ministériel modifié du 29 mai 2009).

II. ÉQUIPEMENT SOUS PRESSION

Dérogations et autorisations diverses (organismes habilités, services d'inspection reconnus, enquêtes consécutives aux accidents, aménagements divers, etc.) autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression (décrets du 2 avril 1926, du 18 janvier 1943, du 13 décembre 1999, du 3 mai 2001 et leurs arrêtés d'application).

III. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Demandes de compléments nécessaires à l'instruction des nouveaux dossiers de demande d'autorisation et d'enregistrement, en application de l'article R512-11 du code de l'environnement.
2. Diffusion d'informations générales sur la réglementation aux exploitants.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée, pour Paris, à Madame Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Madame Aurélie VIEILLEFOSSE directrice-adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et à Monsieur Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, dans le cadre de leurs attributions et compétences en matière de chasse, à l'effet de signer toutes décisions sauf celles présentant un caractère réglementaire ainsi que celles énumérées ci-après :

- Interdiction permanente de la commercialisation et du transport de gibier (article L.424-8 à L.424-13 du code de l'environnement),
- battues administratives (article L.427-6 du code de l'environnement),
- nomination de lieutenants de louveteries (article R.427-1 du code de l'environnement) ;

- nomination des membres du Conseil Départemental de la chasse et de la faune Sauvage et de sa formation spécialisée "indemnisation des dégâts de gibier" (article R.421-29 à 32 du code de l'environnement),
- arrêté annuel d'ouverture et de clôture de la chasse (article R.424-4 et R.424-8 du code de l'environnement),
- arrêté annuel fixant la liste des espèces nuisibles et les modalités de destruction (article R.427-6 et R.427-7 du code de l'environnement).

ARTICLE 4 : Dans la limite de leurs attributions respectives, les subdélégations de signature visées aux articles 1 à 3 ci-dessus seront également exercées par :

Pour les affaires relevant du point I de l'article 2 :

1. Mme Clara HERER, cheffe du service énergie, climat, véhicules
2. M. Eric CHAMBON, adjoint à la cheffe du service énergie, climat, véhicules
3. M. Jean-Noël BEY, chef de pôle au service énergie, climat, véhicules
4. M Yves SCHOEFFNER, adjoint au chef du pôle véhicules régional
5. M. Jean-Luc PERCEVAL, Chargé de mission véhicule
6. M Jean-Christophe CHASSARD, chef du centre national de réception des véhicules
7. Mme Isabelle GRIFFE, chef de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis,
8. M Nicolas LEPLAT, adjoint au chef de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis
9. M. Frédéric BALAZARD chef du pôle véhicules infra-régional Nord
10. M.Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité départementale du Val de Marne
11. Mme Martine SADA, adjointe au chef de l'unité départementale du Val de Marne
12. M.Jean-Daniel RUSSO, adjoint au chef du pôle véhicule infra régional Sud
13. Mme Claire TRONEL, cheffe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine
14. Mme Francine BERTHIER, adjointe au chef de l'unité départementale des Hauts-de-Seine
15. M. Frédéric SEIGLE chef du pôle véhicules ouest à l'unité départementale des Hauts-de-Seine

Pour les affaires concernant les équipements sous pression et relevant du point II de l'article 2

- M.Pierre JEREMIE, chef du service prévention des risques et des nuisances
- M.Cédric HERMENT, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Agnès COURET, responsable du pôle équipements sous pression Centre,
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au responsable du pôle équipements sous pression Centre,
- Mme Clarisse DURAND, cheffe du pôle interdépartemental risques naturels

Pour les affaires relevant du point III de l'article 2 :

- M. Pierre JEREMIE, chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Cédric HERMENT, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Sandrine ROBERT, cheffe du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- M. Philippe DRESS, chef du service nature, paysages, ressources
- Mme Lucile RAMBAUD, adjointe au chef du service nature, paysages, ressources
-
- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Paris,
- Mme Aurélie PAPES, adjointe de la cheffe de l'unité départementale de Paris,
- Mme Clarisse DURAND, adjointe de la cheffe de l'unité départementale de Paris.

Pour les affaires relevant de l'article 3 :

- M. Philippe DRESS, chef du service nature, paysages, ressources
- Mme Lucile RAMBAUD, adjointe au chef du service nature, paysages, ressources
- Mme Laetitia DE NERVO, cheffe du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysages, ressources.

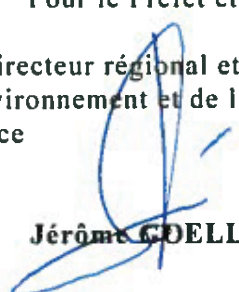
ARTICLE 5. - L'arrêté 2016-DRIEE IdF-208 du 13 juillet 2016 portant subdélégation de signature dans le département de Paris est abrogé.

ARTICLE 6. - Le Secrétaire général de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 25 avril 2017

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Ile de
France


Jérôme GOELLNER